

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Istres - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2014/2019 - Tranche 2018 - Transfert de compétence au profit de la Métropole d'Aix-
Marseille-Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation :

- d'une part, le programme de travaux envisagé par la commune d'Istres pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 ;
- d'autre part, le transfert de la subvention allouée par le Conseil départemental à la commune d'Istres, pour l'extension du port et de la capitainerie quartier des "heures claires" inscrit au contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2019, au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, dans les conditions identiques au contrat initial, selon le détail présenté en annexe 2.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat. Toutefois, elles conduisent à une modification des affectations conformément à l'annexe 3.

1- Contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2019 - tranche 2018

POLE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Construction d'un complexe sportif quartier de Trigance

Le complexe sportif regroupera un gymnase, deux salles indépendantes, un auditorium, un espace d'accueil et des bureaux. Les espaces extérieurs seront aménagés avec un plateau pour les sports collectifs et un parc de stationnement de 150 places.

Rénovation des bâtiments sportifs

Les sites concernés seront principalement trois gymnases (Centre éducatif culturel, R. Cauche et Cavaloni), le boulodrome à Entressen, le complexe sportif R. Davini, le stade nautique et les salles J. Moulin et polyvalente. Il s'agit de travaux de rénovation complète des vestiaires, d'étanchéité, de remplacement des huisseries et des menuiseries, de reprise des sols.

Le montant global de ce pôle s'élève à 13 679 730 €HT, dont 2 500 000 €HT pour la tranche 2018. Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 300 000 € de la Métropole pour la

tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 6 062 410 €, dont 830 000 € pour la tranche 2018.

POLE AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS ET BATIMENTS PUBLICS

Construction de locaux pour les services techniques municipaux

L'acquisition des anciens locaux de « l'équipe magazine » permet de regrouper toutes les activités des services techniques municipaux, sur un même site. Les bâtiments seront restructurés pour créer des espaces administratifs et techniques.

Réhabilitation des bâtiments communaux

Afin de maintenir en bon état les lieux publics, la commune poursuit le programme de réhabilitation de ses bâtiments avec notamment le remplacement des systèmes anti-intrusion, des huisseries et la réalisation de différents travaux de rénovation.

Création d'un nouveau centre social quartier du Prépaou

La ville souhaite ouvrir un deuxième centre social sur le quartier du Prépaou afin de poursuivre les efforts de mixité sociale et de favoriser les rapprochements intergénérationnels. Le projet s'appuie sur une construction existante comportant deux bâtiments qui seront rénovés et restructurés.

Réhabilitation du château des Baumes

La commune souhaite réaliser dans cette bâtisse un centre d'accueil où seront organisés différents événements pour les entrepreneurs économiques locaux. Dans un état de vétusté important, il est nécessaire d'entreprendre des travaux conséquents sur le gros-œuvre (charpente et fondations) avant d'effectuer toutes les installations.

Construction d'une salle pour les seniors

La ville prévoit de construire une salle polyvalente de 250 m² dont la fonction sera de proposer des activités associatives et culturelles à proximité du groupe scolaire élémentaire Gouin. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de rapprochement des générations qui se côtoieront dans un même espace géographique.

Reconstruction du foyer des seniors de Rassuen

Le foyer date d'une cinquantaine d'années et sa configuration actuelle ne permet pas d'agrandissement. La commune a donc décidé de détruire le bâtiment et de reconstruire une structure d'une surface prévisionnelle de 460 m² qui pourra accueillir 100 personnes contre 35, actuellement.

Le montant global de ce pôle s'élève à 19 918 625 €HT, dont 7 488 000 €HT pour la tranche 2018. Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 1 445 000 € de la Métropole pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 8 349 900 €, dont 3 590 000 € pour la tranche 2018.

POLE ENVIRONNEMENT

Aménagement du parc de l'olivier

La commune souhaite aménager un espace de détente et de découverte de la nature sur les bords de l'étang de l'olivier. Son implantation est idéale car il est au cœur de la ville ce qui en fera un lieu incontournable pour les istréens, les habitants des villes environnantes et les touristes.

Aménagement de jardins familiaux à Entressen

Il s'agira d'aménager un espace accueillant 25 jardins cultivables de près de 100 m² chacun. L'assise foncière du lieu d'implantation pourra permettre de créer une centaine de jardins.

Le montant global de ce pôle s'élève à 1 941 000 €HT, dont 1 395 000 €HT pour la tranche 2018. Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 406 800 € de la Métropole pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 664 000 €, dont 559 000 € pour la tranche 2018.

POLE EQUIPEMENTS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche quartier Trigance (chemin de capeau)

Le groupe scolaire regroupera 15 classes dont 6 en section maternelle, 9 en section élémentaire et 2 modulables. L'effectif global est estimé à 420 élèves. Une structure "petite enfance" sera intégrée pour accueillir 40 enfants.

Reconstruction de la crèche du toboggan à Entressen

Les services de la Protection Maternelle et Infantile et de la petite enfance d'Istres ont préconisé la réalisation de travaux de mise en conformité des locaux afin de continuer à accueillir les enfants. Le coût de la rénovation étant trop élevé, la commune a décidé de construire une structure multi-accueil pour la prise en charge de 25 enfants, sur une parcelle voisine.

Le montant global de ce pôle s'élève à 17 397 000 €HT, dont 3 500 000 €HT pour la tranche 2018. Le programme pourrait bénéficier d'une subvention de 2 000 000 € d'autres financeurs pour la tranche 2018. L'aide départementale pourrait s'élever à 6 452 790 €, dont 1 360 000 € pour la tranche 2018.

POLE AMENAGEMENTS NAUTIQUES

Rénovation et réaménagement du bâtiment sur la base nautique d'Entressen

L'école de voile est installée dans les locaux. Le bâtiment date de 1980. Les travaux consisteront à :

- rénover les façades ;
- réaliser l'étanchéité et l'isolation thermique ;
- refaire les installations électriques, le système de chauffage et de ventilation.

Le bâtiment sera agrandi et transformé car il est modulable.

Le montant global de ce pôle s'élève à 1 588 545 €HT, dont 300 000 €HT pour la tranche 2018. L'opération ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 773 490 €, dont 120 000 € pour la tranche 2018.

POLE ACQUISITION DE VEHICULES DE NETTOYAGE DE VOIRIE, DE BUS ET DE VEHICULES ELECTRIQUES

Achat de véhicules de nettoyage de voirie et de matériels

La commune souhaite acquérir un nettoyeur eau chaude, un scooter pour le traitement des déjections canines, une balayeuse aspiratrice, un camion grue de voirie, un tracteur agricole, un épandeur d'engrais, un broyeur forestier et une tondeuse autoportée.

Acquisition de véhicules électriques

Dans le cadre d'un contrat de location longue durée qui a pris fin en 2017, la commune avait déjà expérimenté l'usage de véhicules électriques. L'objectif sera d'obtenir un parc automobile constitué de 30 véhicules utilitaires et de 70 véhicules de service électriques. La commune a installé 29 bornes de recharge dont 18 en service effectif.

Le montant global de ce pôle s'élève à 2 855 000 €HT, dont 1 599 037 €HT pour la tranche 2018. Ce programme ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 160 000 €, dont 660 000 € pour la tranche 2018.

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 7 119 000 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable totale de 16 782 037 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

2- Contrat départemental de transfert à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence figurant dans le contrat départemental 2014/2019 de la commune d'Istres

Suite au transfert de compétence au profit de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient d'opérer le transfert de la subvention allouée au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, conformément à l'annexe 2 du présent rapport, soit un montant total de travaux de 11 700 000 €HT et une subvention globale de 3 896 510 €

Par ailleurs, le Département ayant financé ce projet pour contribuer à un aménagement équitable des territoires et en maintenir l'attractivité, il est souhaitable de permettre à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence d'en achever la réalisation dans l'intérêt des communes et des populations concernées.

Au regard de ces circonstances exceptionnelles liées à l'ampleur et à la complexité des procédures que la Métropole doit mettre en œuvre pour assurer ce transfert, un délai supplémentaire d'une année non renouvelable pourrait être accordé à cette dernière pour le projet inscrit aux tranches annuelles déjà votées, conformément au détail figurant en annexe 2, afin de lui permettre de solliciter le versement de l'aide financière correspondante.

La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2014-10127T, en application de la délibération n° 301 du 22 octobre 2014 .

La subvention globale du contrat départemental de développement et d'aménagement 2014/2019 est donc ramenée à 26 103 490 € sur une dépense subventionnable totale de 64 240 000 €HT compte tenu du transfert de subvention opéré au bénéfice de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL